

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 8 décembre 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon, Rosaire Simoneau, Steve Rouleau, Eddy Faucher,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-12-718

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant l'item suivant :

25. *Dépôt du projet d'élaboration d'une politique « Amie des aînés » dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité Amie des aînés (MADA) 2015-2016.*

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Une personne assiste à la séance et pose des questions.

Avis de présentation du règlement numéro 1639-2015

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1639-2015

Avis de présentation est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1639-2015 établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2016.

Avis de présentation du règlement numéro 1640-2015

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1640-2015

Avis de présentation est donné par le conseiller **Claude Gagnon** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1640-2015 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2016.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1641-2015

Avis de présentation est donné par la conseillère **Nicole Boilard** qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1641-2015 établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2016.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1642-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1642-2015

Avis de présentation est donné par le conseiller **Eddy Faucher** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1642-2015 fixant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2016.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1643-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1643-2015

Avis de présentation est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1643-2015 imposant une taxe de valeur locative pour l'année 2016.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1644-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1644-2015

Avis de présentation est donné par le conseiller **Claude Gagnon** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1644-2015 autorisant le paiement des taxes municipales 2016 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1645-2015

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1645-2015

Avis de présentation est donné par la conseillère **Nicole Boilard** qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1645-2015 assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire, pour l'année 2016.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1646-2015

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1646-2015

Avis de présentation est donné par la conseillère **Luce Lacroix** qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1646-2015 établissant la tarification pour l'année 2016 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé.

2015-12-719

RÉSOLUTION AUTORISANT LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET DE TECHNICIEN EN LOISIR

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un nouveau poste permanent à temps complet de technicien en loisir;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit entériner cette décision par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la création d'un nouveau poste permanent à temps complet de technicien en loisir et autorise la greffière à procéder à l'affichage de ce poste.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-720

EMBAUCHE DE PERSONNEL / ÉTUDIANTS POUR LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DU PARC DE LA FAMILLE, DU PARC DROUIN, DU PARC DE L'ÉVEIL ET DU PARC DE L'OTJ POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a accordé des contrats d'entretien des patinoires extérieures du parc de l'OTJ, du parc Drouin, du parc de la Famille et du parc de l'Éveil, et ce, pour la saison hivernale 2015-2016;

ATTENDU QUE pour effectuer la surveillance des patinoires extérieures du parc de la Famille, du parc Drouin, du parc de l'Éveil et du parc de l'OTJ, le Service des parcs et des équipements récréatifs désire procéder à l'embauche de vingt-cinq (25) responsables;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *mesdames Marie-Josée Cliche et Isabelle Gilbert* ainsi que *messieurs Raphaël Bélanger, Enrik Daigle, Maxime Faucher, Jean-Philippe Giguère, Marc-Antoine Giguère, William Goulet, Mathieu Grenier, Samuel Lachance, Raphaël Leblond, Mathieu Leclerc, Samuel Leclerc, Julien Létourneau, Nicolas Létourneau, Anthony Lévesque, Thomas Lévesque, Jimmy Nolet, Jason Picard, Anthony Poliquin, Gabriel Rouleau, Julien Roy, Cédric Thibault, Alexandre Thibodeau et Jason Turmel* pour effectuer la surveillance des patinoires extérieures du parc de la Famille, du parc Drouin, du parc de l'Éveil et du parc de l'OTJ pour la saison hivernale 2015-2016, soit du 12 décembre 2015 au 6 mars 2016. Leur rémunération, à ce titre, sera le salaire minimum. Les autres conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 279 et référence au budget 2016.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-721

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (PRÉPOSÉS AU BAR, À LA SALLE, AU VESTIAIRE, À L'ACCUEIL ET/OU AU BANQUET) – SAISON DES GLACES 2015-2016

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel au bar, à la salle, au vestiaire et/ou au banquet du Centre Caztel pour la saison des glaces 2015-2016;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de diverses personnes depuis le 27 novembre 2015;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *mesdames Jade Asselin, Pier-Ann Champagne, Ann-Joëlle Faucher, Paula Foster et Lydia Turmel* à titre de préposées au vestiaire du Centre Caztel pour la saison des glaces 2015-2016, et ce, depuis le 27 novembre 2015.

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Sylvie Maltais* à titre de préposée au bar, à la salle, au vestiaire, à l'accueil et/ou banquet du Centre Caztel pour la saison des glaces 2015-2016, et ce, depuis le 4 décembre 2015.

QUE la rémunération de la préposée au bar et à la salle soit le salaire minimum des employés à pourboires alors que celle des préposées au vestiaire, à l'accueil et/ou au banquet soit le salaire minimum.

QUE les autres conditions de travail de ces personnes soient celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 280.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-722

EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (COMMIS AU RESTAURANT ET PRÉPOSÉE À LA BILLETTERIE), SAISON DES GLACES 2015-2016

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel pour le secteur aréna au Centre Caztel pour la saison des glaces 2015-2016;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de *madame Sylvie Maltais* à titre de commis au restaurant et de préposée à la billetterie du Centre Caztel, et ce, depuis le 4 décembre 2015;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Sylvie Maltais* à titre de commis au restaurant et de préposée à la billetterie du Centre Caztel pour la saison des glaces 2015-2016, et ce, depuis le 4 décembre 2015. Les conditions de travail de cette personne sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

Certificat de crédits du trésorier numéro 281.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-723

TRAVAUX DE MODIFICATIONS DU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA PATINOIRE PLACIDE-POULIN DU CENTRE CAZTEL

ATTENDU QUE pour solutionner la problématique entourant la température de l'enceinte de la patinoire Placide-Poulin, *Therméca* a, dans un premier temps, recommandé de prolonger le conduit de retour de la ventilation;

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande d'accorder le contrat des travaux de modifications du système de ventilation de la patinoire Placide-Poulin consistant à prolonger le conduit de retour de la ventilation, au fournisseur *Pagui*, représentant un montant de 12 870,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat des travaux de modifications du système de ventilation de la patinoire Placide-Poulin du Centre Caztel consistant à prolonger le conduit de retour de la ventilation au fournisseur *Pagui*, et ce, au coût total de 12 870,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même la réserve «Fonds d'amortissement pour le Centre Caztel».

Certificat de crédits du trésorier numéro 282.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-724

CONTRAT POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS UNE FOIS PAR SEMAINE À TOUS LES JEUDIS DU 19 MAI AU 10 NOVEMBRE 2016 (26 COLLECTES) (REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2015-11-684)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler le service de collecte des résidus verts en zone urbaine et en zone rurale densément habitée une fois par semaine à tous les jeudis du 19 mai au 10 novembre 2016, représentant un total de 26 collectes;

ATTENDU QUE le fournisseur actuel, *Services Matrec inc.*, est disposé à offrir ce service;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à *Services Matrec inc.* pour le service d'une collecte de résidus verts en zone urbaine et en zone rurale densément habitée une fois par semaine à tous les jeudis du 19 mai au 10 novembre 2016, représentant un total de 26 collectes.

QUE les résidus verts peuvent être ramassés à l'intérieur d'un bac vert, d'un bac brun, de sacs de plastique ou de sacs de papier.

QUE les frais encourus par cette collecte soient de 202,00 \$ la tonne métrique, taxes en sus, représentant un coût supplémentaire approximatif de 13 500,00 \$, taxes en sus, et ce, par rapport au coût de la collecte des ordures ménagères.

QUE cette somme soit payable à même les activités financières de l'année 2016.

QUE la présente résolution remplace celle portant le 2015-11-684 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2016.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-725

CORPORATION DU DOMAINE DU SEIGNEUR TASCHEREAU / APPUI AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN MARAIS

ATTENDU QUE la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* désire aménager un marais au Domaine Taschereau – Parc nature et soumettre des demandes dans le cadre de programmes d'aide financière;

ATTENDU QUE ce projet, consistant à aménager un vaste marais faunique en façade de l'Éco-Refuge à même le ruisseau du Marais qui traverse le parc, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Domaine Taschereau – Parc nature, à l'intérieur d'une zone affectée à la conservation;

ATTENDU QUE ce projet d'aménagement d'un milieu humide d'importance au cœur du périmètre urbain sera non seulement bénéfique pour l'écologie et la biodiversité de Sainte-Marie, mais aussi pour l'ensemble de la communauté mariveraine;

ATTENDU QUE ce projet rehaussera significativement la qualité de vie du milieu mariverain, contribuera de façon significative à la biodiversité de la plaine alluviale (sauvagine, oiseaux limicoles, poissons, amphibiens, etc.) et constituera une attraction hautement prisée par la population locale et les visiteurs ainsi qu'un site de formation pour les étudiants (classe verte);

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

ET résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie appuie le projet de reconstitution d'un marais au Domaine Taschereau – Parc nature qui sera situé sur la propriété de la Ville, soit les lots 3 253 349, 3 253 367 et 5 583 423 ainsi que sur la propriété de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau, soit le lot 3 253 384, représentant une superficie de 2,0 hectares, de même que le dépôt de demandes dans le cadre de programmes d'aide financière nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-726

**CORPORATION DU DOMAINE DU SEIGNEUR TASCHEREAU / RÉSOLUTION
AUTORISANT LA SIGNATURE DU CAUTIONNEMENT SPÉCIFIQUE DE LA
CONVENTION DE PRÊT**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie s'est, par sa résolution numéro 2015-09-555 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, engagée à se porter caution en faveur de la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* d'un montant de 175 000,00 \$ pour dix (10) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations environnementales nécessaires ainsi qu'à la réception d'une analyse technique concluante à la faisabilité du projet;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé, dans sa correspondance du 6 novembre 2015, la Ville de Sainte-Marie à se porter caution de la Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau selon les termes de la résolution numéro 2015-09-555;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit autoriser la signature du cautionnement spécifique de la convention de prêt de la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer le cautionnement spécifique de la convention de prêt de la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* à intervenir auprès de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-727

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE
ET MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-11-694 (EMBAUCHE DE
SALARIÉS TEMPORAIRES)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2015-11-694 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015, procédé à l'embauche de trois (3) salariés temporaires au Service des travaux publics avec garantie de 40 heures / semaine pendant une période de douze (12) semaines;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 2015-11-694 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015, plus particulièrement le nombre de semaines garanties pour deux (2) de ces trois salariés temporaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire également procéder, pour la saison hivernale 2015-2016, à l'embauche d'un (1) nouveau salarié temporaire pour une période de seize (16) semaines à raison de 40 heures / semaine;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2015-11-694 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 de façon à ce que le nombre de semaines garanties de *messieurs Marco Gosselin* et *Joël Lalonde* soit de seize (16) semaines à raison de quarante (40) heures par semaine.

QUE la Ville de Sainte-Marie procède également à l'embauche de *monsieur Antoine Létourneau* à titre de salarié temporaire au Service des travaux publics avec garantie de 40 heures / semaine pendant une période de seize (16) semaines. Cet employé sera régi par la convention des employés municipaux et plus spécifiquement par les dispositions qui s'appliquent aux salariés temporaires.

Certificat de crédits du trésorier numéro 270 et 283 (nouvelle embauche).

Adopté à l'unanimité.

2015-12-728

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / ACHAT D'UNE SCIE ROTATIVE ET ACCESSOIRE FINANCÉ À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'afin de remplacer une scie rotative, le Service de sécurité incendie recommande l'achat d'une scie rotative Husqvarna, modèle K970 rescue, auprès du fournisseur *L'Arsenal, division CMP Mayer* au montant de 1 275,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie recommande également l'achat d'une lame carbure Bullet Blade auprès du fournisseur *Aréo-Feu* au montant de 715,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de sécurité incendie à procéder à l'acquisition des équipements suivants, soit :

Équipements	Fournisseur	Montant
Scie rotative Husqvarna, modèle K970 rescue	L'Arsenal, division CMP Mayer	1 275,00 \$
Lame carbure Bullet Blade	Aréo-Feu	715,00 \$
Montant total		1 990,00 \$

Ces montants excluent les taxes provinciale et fédérale.

QUE le coût net de ces équipements, soit 2 089,29 \$ soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans, soit 696,43 \$ par année.

Certificat de crédits du trésorier numéro 284.

Adopté à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE / OPÉRATION NEZ ROUGE - ÉDITION 2015

2015-12-729

ATTENDU QUE les responsables de l'Opération Nez rouge Beauce se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière permettant de défrayer une partie de l'essence utilisée pour les nombreux accompagnements;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Nicole Boilard**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde pour l'année 2015 une aide financière au montant de 1 500,00 \$ à l'Opération Nez rouge, et ce, afin de leur permettre de défrayer une partie de l'essence utilisée pour les nombreux accompagnements.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 285.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-730

SIGNATURES D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ÉTÉ 2016

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

ATTENDU QUE les termes et modalités applicables entre la Sûreté du Québec et la Ville de Sainte-Marie sont plus explicitement détaillés à une entente et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2016.

QUE conformément à l'article 3.1.1 de ladite entente, la Ville de Sainte-Marie désigne monsieur Jacques Boutin à titre de personne-ressource auprès des responsables du Programme de cadets de la Sûreté.

QUE conformément à l'article 6.1 de ladite entente, la Ville de Sainte-Marie s'engage, sur réception d'une facture émise par la Sûreté du Québec le 31 juillet 2016, à verser un montant de 10 000,00 \$ à l'ordre du ministre des Finances pour les services de deux (2) cadets.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2016.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-731

CLUB CHASSE & PÊCHE STE-MARIE INC. ET CLUB QUAD BEAUCE-NORD / DROIT D'UTILISATION DE PASSAGE ET DE TRAVERSES POUR VÉHICULES HORS ROUTE (REPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-11-489)

ATTENDU QUE le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir l'autorisation de traverser certaines voies publiques sur notre territoire;

ATTENDU QUE le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* ont également demandé le droit d'utilisation de passage sur la lisière bornant le côté nord-ouest de la route Saint-Martin appartenant à la Ville (Centre Caztel), soit sur une partie du lot 5 392 720;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit également autoriser le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* à longer une partie de la rue Étienne-Raymond, entre le Centre médical de la Nouvelle-Beauce et la route Saint-Martin, soit sur une longueur d'environ 150,0 mètres;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE conditionnellement à l'approbation du ministère des Transports, la Ville de Sainte-Marie autorise, entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril de chaque année, le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* à traverser certaines voies publiques qui sont sous sa juridiction, soit :

- *Traverse du 3^e Rang à proximité de la propriété sise au 1718 3^e Rang;*
- *Traverse du rang Saint-Gabriel Sud à proximité des propriétés sises aux 1640 et 1700 rang Saint-Gabriel Sud;*
- *Traverse de la route Carter à l'intersection du Chemin des Sucriers;*
- *Traverse de la rue Étienne-Raymond vis-à-vis la propriété de madame Jeannette Breton;*
- *Traverse de la route Saint-Martin à proximité de la rue Étienne-Raymond;*
- *Traverse du boulevard Vachon Nord à proximité du feu de circulation à l'intersection de la route Saint-Martin;*
- *Traverse du boulevard Vachon Nord vis-à-vis la propriété sise au 889 boulevard Vachon Nord (Motel Invitation) pour se rendre au poste à essence Canadian Tire;*
- *Traverse de la rue Notre-Dame Nord vis-à-vis le pont multifonctionnel;*
- *Traverse du rang Saint-Étienne Nord entre les propriétés sises aux 720 et 750 rang Saint-Étienne Nord.*

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde au *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* le droit d'utilisation de passage sur la lisière bornant le côté nord-ouest de la route Saint-Martin (Centre Caztel), soit sur une partie du lot 5 392 720.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* à longer une partie de la rue Étienne-Raymond, entre la propriété de madame Jeannette Breton et la route Saint-Martin, soit sur une longueur d'environ 150,0 mètres. Cette autorisation ne nécessite pas l'approbation du ministère des Transports du Québec considérant que la distance est inférieure à un kilomètre.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* à utiliser annuellement, soit du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, le pont multifonctionnel sur la rivière Chaudière.

QUE le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* devront toutefois procéder à la signalisation d'une façon adéquate de tous ces endroits afin de rendre sécuritaires les randonnées d'usagers de véhicules hors route.

QUE le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* devront souscrire à une police d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000, \$ dans laquelle la Ville sera considérée une assurée additionnelle pour les portions de routes utilisées comme traverses.

QUE si nécessaire, la greffière soit dûment autorisée à signer tout document officialisant ladite autorisation.

QUE cette entente pourra toutefois prendre fin sur présentation d'un préavis de trente (30) jours de la greffière de la Ville.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2010-11-489 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-732

CLUB CHASSE & PÊCHE SAINTE-MARIE INC. ET CLUB QUAD BEAUCE-NORD / DROIT D'UTILISATION DU PASSAGE PRIVÉ AU POINT MILLIAIRE 107.78 POUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016

ATTENDU QUE le sentier de véhicules hors route, pour la saison hivernale 2015-2016, empruntera une partie de la route 216 pour ainsi traverser le boulevard Vachon Nord vis-à-vis le feu de circulation;

ATTENDU QUE la compagnie Immoparc inc., a autorisé, quant à elle, la circulation de ces véhicules hors route sur sa propriété sise au 1029 boulevard Vachon Nord;

ATTENDU QUE pour aller emprunter le sentier de l'autre côté de la voie ferrée, les véhicules hors route désirent utiliser le passage privé donnant accès à l'ancienne usine des puits dont la Ville possède un droit d'utilisation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE sous réserve de l'approbation du ministère des Transports du Québec et de la MRC de La Nouvelle-Beauce, la Ville de Sainte-Marie autorise le *Club Chasse & Pêche Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* à utiliser le droit de passage sur la traverse de chemin de fer de l'ancienne usine des puits (P.M. 107.78), et ce, pour la saison hivernale 2015-2016.

QUE ce droit d'utilisation soit conditionnel au maintien par les clubs de la protection d'assurance responsabilité en faveur de la Ville à titre d'assurée additionnelle pour un montant minimum de 2 000 000, \$ sur leur police d'assurance responsabilité et à l'engagement des clubs à entretenir la traverse de chemin de fer de l'ancienne usine des puits selon les exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-733

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA MISE EN PLACE D'UN PASSAGE PIÉTONNIER TRAVERSANT LA VOIE FERRÉE ET LA PISTE CYCLABLE SUR L'EMPRISE FERROVIAIRE AU POINT MILLIAIRE 107.50 DE LA SUBDIVISION VALLÉE (MAISON RÉGIONALE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION TOURISTIQUE)

ATTENDU QUE les piétons, les cyclistes et les utilisateurs de VHR traversent la voie ferrée et la piste cyclable sur l'emprise ferroviaire au point milliaire 107.50 de la subdivision de Vallée (Maison régionale d'accueil et d'information touristique);

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Sainte-Marie de régulariser la situation en demandant au ministère des Transports du Québec la permission d'installer, d'utiliser, d'entretenir et de réparer un passage piétonnier sur l'emprise du chemin de fer au point milliaire 107.50 de la subdivision de Vallée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Eddy Faucher**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie demande au ministère des Transports du Québec la permission d'installer, d'utiliser, d'entretenir et de réparer un passage piétonnier sur l'emprise du chemin de fer au point milliaire 107.50 de la subdivision de Vallée vis-à-vis la Maison régionale d'accueil et d'information touristique.

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage à payer, pour la permission accordée, la redevance exigée par le ministère concernant tout passage piétonnier.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer un nouvel avenant à la Convention no 10-008 intervenue entre le ministre des Transports et la Ville de Sainte-Marie en mars 2010.

Adopté à l'unanimité.

2015-12-734

DÉPÔT DU PROJET D'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE « AMIE DES AÎNÉS » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2015-2016

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit présenter au ministère de la Famille le projet d'élaboration d'une politique « Amie des aînés » dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité Amie des aînés (MADA) 2015-2016;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit désigner un élu responsable du dossier « Aînés » ainsi qu'une personne représentant la Ville pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Eddy Faucher**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Rivest, à déposer le projet d'élaboration d'une politique « Amie des aînés » dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité Amie des aînés (MADA) 2015-2016.

QUE la Ville de Sainte-Marie désigne *madame Josée Rivest* à titre de représentante de la Ville de Sainte-Marie pour le suivi de la demande d'aide financière et la reddition de comptes.

QUE la Ville de Sainte-Marie désigne également *monsieur Rosaire Simoneau* comme étant l'élu municipal responsable du dossier « Aînés ».

QUE le maire *Gaétan Vachon* et la greffière *Hélène Gagné* soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, la convention d'aide financière.

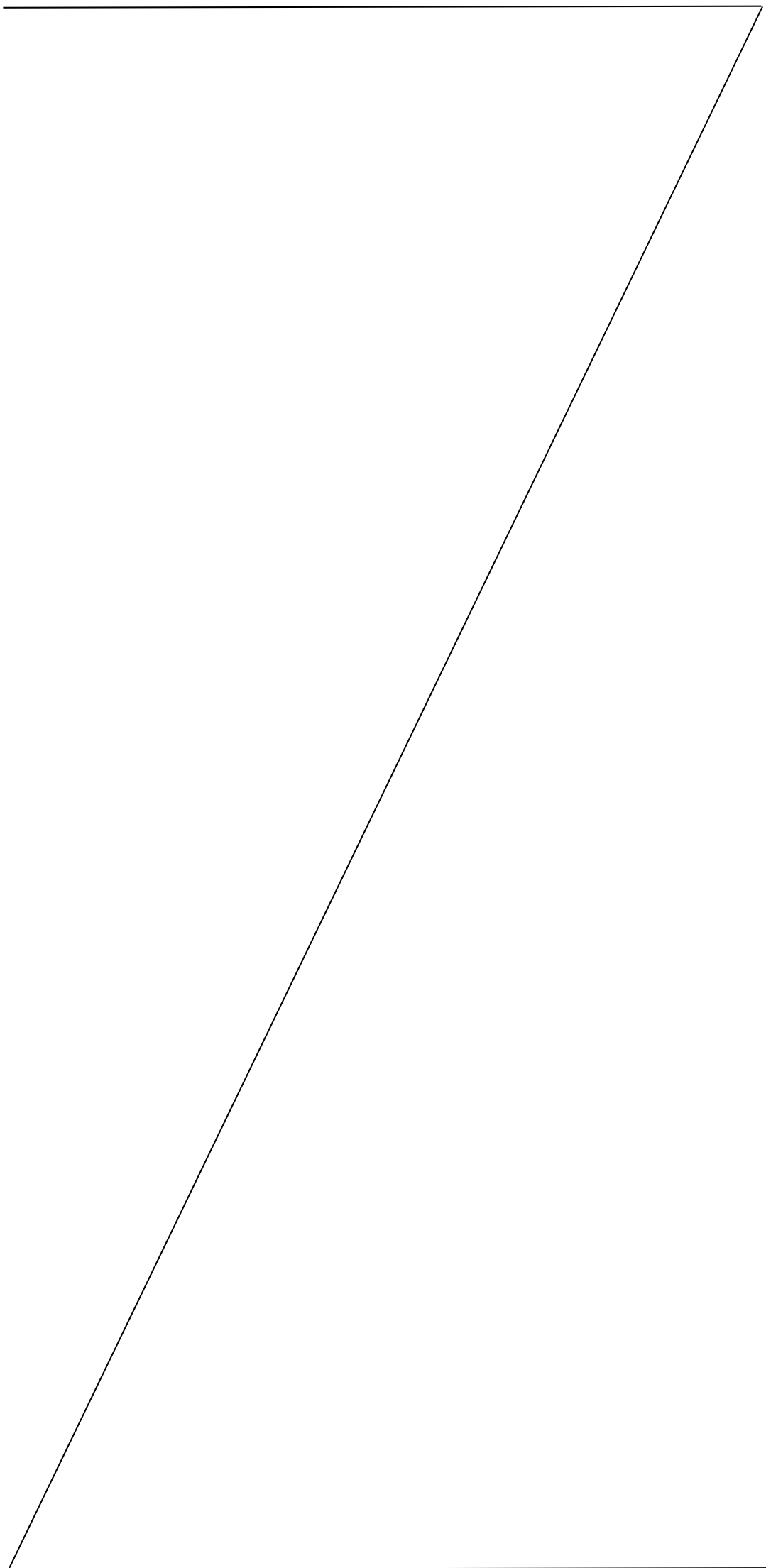
Adopté à l'unanimité.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 46.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.



21574